



Numéro de l'acte	2017-123- RPJC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

QUESTION N°2017-123

COMMERCE: Dérogation au principe du repos dominical des salariés dans les commerces de détail pour le dimanche 26 novembre 2017 (date supplémentaire à l'arrêté du 15/12/2016).

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique GODART

Conformément à l'article L.3132-26 du Code du Travail, tel que modifié par la loi n°2016-1088 du 08 août 2016, permettant de modifier, en cours d'année, la liste des dimanches dont le repos a été supprimé dans les établissements de commerces de détail.

Le Conseil Municipal est sollicité pour l'ajout de la date du 26 novembre 2017 à la liste des dimanches dont le repos dominical été supprimé pour les branches d'activités suivantes :

- Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
- Commerce de détail de la chaussure

Le nombre de ces dimanches, pour ces branches d'activités, sera donc de 11 pour l'année 2017 au lieu des 10 octroyés par arrêté municipal en date du 15 décembre 2016

Considérant les demandes présentées de certains commerçants;

Considérant l'avis demandé au bureau de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer en date du 17 mai 2017;

Considérant la proposition de Madame le Maire visant à autoriser les branches d'activités citées ci-dessus à employer des salariés le dimanche 26 novembre 2017

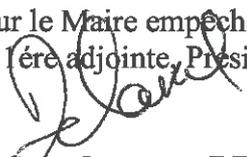
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (six abstentions), décide :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer ledit arrêté;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 13 novembre 2017



Pour le Maire empêché,
La 1ère adjointe, Présidente de séance,


Madame Laurence DELAVAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Affiché le 14 novembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le Maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 06 novembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Karine BONVOISIN
Claude LECAT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé**
- **9 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.